



**HAL**  
open science

**Vers un féminisme politique hors frontières au Proche-Orient. Regard sur les mobilisations en Jordanie (années 1950-années 2000)**

Stephanie Latte Abdallah

► **To cite this version:**

Stephanie Latte Abdallah. Vers un féminisme politique hors frontières au Proche-Orient. Regard sur les mobilisations en Jordanie (années 1950-années 2000). Vingtième siècle. Revue d'histoire, 2009, 2009/3 (103 (été)), pp.177 - 195. 10.3917/ving.103.0177 . hal-02320128

**HAL Id: hal-02320128**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-02320128>**

Submitted on 18 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

# Vers un féminisme politique hors frontières au Proche-Orient

## Regard sur les mobilisations en Jordanie (années 1950-années 2000)

Stéphanie Latte Abdallah

**Au sein de l'abondante historiographie consacrée au Proche-Orient contemporain, la focalisation sur les seuls conflits nationaux ou territoriaux empêche bien souvent d'accéder à l'analyse des barrières de genres et des luttes féminines qui s'y déploient pourtant également. En insistant sur la prise d'autonomie des mouvements féministes jordano-palestiniens vis-à-vis des ancrages nationalistes traditionnels, sur l'élargissement récent de leur base sociologique et sur la structuration d'un nouveau réseau féministe régional, Stéphanie Latte Abdallah met en lumière un aspect particulièrement méconnu de la reconfiguration actuelle des grands paradigmes politiques au Proche-Orient, loin des clichés et des clivages attendus.**

L'histoire des mobilisations féminines sur le territoire jordanien permet de poser les bases d'une réflexion plus large sur la construction d'un féminisme au Proche-Orient, sur la manière dont il s'est émancipé de l'horizon nationaliste et dont il s'est peu à peu démocratisé, en s'ouvrant aux classes moyennes et populaires. Tenaillé par des enjeux finalement assez similaires aux féminismes européens, il a diversifié le répertoire de ses causes et de ses moyens d'action, en remettant en question une conception classique du politique, pour sortir du cadre partisan des nationalismes et de la

représentation nationale. Entendue ici comme un cas d'étude exemplaire des recompositions en cours au sein des organisations féminines au Proche-Orient, l'histoire des métamorphoses des groupes féminins en Jordanie met en lumière la subversion récente des frontières sociales, partisans, étatiques et nationales qui ont gouverné les premières mobilisations, pour faire émerger aujourd'hui un féminisme politique indépendant se déployant à plusieurs échelles, de la sphère personnelle à une sphère mondialisée<sup>1</sup>. Fondamentalement hors frontières, il s'approprie et redéfinit les nationalismes palestinien puis jordanien, au sein desquels il s'était forgé des années 1950 aux années 1980.

Contrairement à l'idée largement répandue d'un renforcement du conservatisme social dans la région dans les années 1980, avec l'émergence de l'Islam politique dans la sphère publique régionale, c'est justement à partir de cette période que se formulent des revendica-

---

(1) Les sources primaires sollicitées pour cette étude sont principalement la documentation et les archives des mouvements ainsi que les journaux jordaniens depuis 1989, et surtout les sources orales constituées par des entretiens approfondis avec soixante-douze militantes des divers groupes et générations. Ces entretiens ont été conduits entre 2005 et 2008. Pour une étude historique plus détaillée des groupes féminins et de leurs actrices en Jordanie, voir Stéphanie Latte Abdallah, « Les frontières intérieures : mouvements féminins de Jordanie et enjeu palestinien », in Jalal Al-Husseini et Aude Signoles (dir.), *Entre nation et diaspora : les Palestiniens quinze ans après Oslo*, Paris, Karthala/IISMM, à paraître en 2009.

tions plus radicalement féministes, qui se cristallisent précisément grâce à l'émergence de nouvelles actrices militantes, séculières et islamiques, et aux liens qu'elles tissent. Ces actrices sont le plus souvent issues de groupes sociaux ayant moins eu accès à la représentation sociale et politique.

### **Un féminisme politique circonscrit au cadre de la nation et des partis**

En Jordanie, l'émergence et l'histoire des mouvements féminins ont été déterminées par l'opposition au régime (opposition de gauche et panarabe) et par la militance en faveur de la Palestine. Ce fut particulièrement le cas lorsque le Royaume hachémite refusa de reconnaître une revendication politique palestinienne autonome, en annexant la Cisjordanie en avril 1950. Dans ce contexte, outre la particularité d'une concurrence entre nationalismes palestinien et jordanien qui aura des effets sur les organisations féminines, comme dans l'ensemble des pays arabes et même au-delà dans nombre de pays du Sud, les revendications féministes se sont forgées dans le sillage de la revendication nationale, ici palestinienne<sup>1</sup>. Les féminismes jordaniens et palestiniens se sont ainsi formés pour une part conjointement.

Ce féminisme politique fut en effet fortement lié aux partis politiques d'opposition, d'abord jordaniens, puis, à partir de la fin des années 1960 et de la mobilisation nationale palestinienne en Jordanie (1968-1971), également et majoritairement palestiniens. Les premiers militantismes du début des années 1950 participent de trois formes d'engagements : un engagement social et caritatif particulièrement auprès des réfugiés palestiniens, un engagement

pour les droits des femmes majoritairement centré sur leur accès à la citoyenneté, aux droits politiques et sociaux, et un engagement sur les enjeux nationaux qui va occuper assez tôt l'essentiel de leurs activités.

Ce sont ainsi la Ligue de défense des droits des femmes, émanant du parti communiste, dissoute en 1952 en raison de son implication en politique, puis l'Association du réveil féminin, créée en 1952 à Jérusalem, par Salwa Ziyadin, une jeune communiste de 21 ans, qui ont initié les mobilisations féminines avant d'être interdites avec la vague de répression qui frappe assez tôt les militants communistes. La Fédération des femmes arabes prend le relais de ces groupes : elle est fondée en 1954 par Emily Bisharat, une femme dont l'itinéraire social et politique offre plus de garanties au régime : issue de la grande bourgeoisie chrétienne jordanienne de Salt, sans affiliation partisane, elle fut éduquée en Angleterre et a été la première femme avocate du Royaume. Se retrouvent dans cette nouvelle organisation Salwa Ziyadin, Emily Naffa' – une autre communiste d'une vingtaine d'années, jordanienne de Salt, chrétienne également – et d'autres femmes issues de la grande bourgeoisie jordanienne qui font ici des œuvres sociales. La Fédération regroupe ainsi des femmes aux idées politiques très variées : de celles qui sont ancrées à gauche à des femmes soutenant le régime.

Revendiquant une citoyenneté féminine entière, la Fédération demande dès 1954 le droit de vote pour les femmes et l'éligibilité aux élections municipales. Il est alors envisagé par le régime, uniquement pour les femmes éduquées, puis finalement rejeté. La plupart des militantes de la Fédération des femmes arabes partagent les idées panarabes nassériennes qui se diffusent largement dans la région, et la Fédération se transforme presque immédiatement en un groupe politique militant pour des questions nationales, entendues dans une perspective arabe

(1) Deniz Kandiyoti (dir.), *Women, Islam and the State*, Philadelphie, Temple University Press, 1991 ; *id.*, « Contemporary Feminist Scholarship and Middle East Studies », in Deniz Kandiyoti (dir.), *Gendering the Middle East*, Londres, I. B. Tauris, 1996, p. 1-27 ; Kumari Jayawardena, *Feminism and Nationalism in the Third World*, Londres, Zed Books, 1988.

plus large que les frontières des États. La Fédération a ainsi un rôle majeur dans le rejet par la Jordanie et par l'ensemble de la région du pacte de Bagdad en 1956<sup>1</sup>, dans les mobilisations qui aboutissent cette même année à la révocation de Glubb Pacha, l'officier britannique dirigeant jusqu'alors l'armée jordanienne, et dans celles qui dénoncent l'offensive du Royaume-Uni, de la France et d'Israël contre l'Égypte après la nationalisation du canal de Suez.

Alors que la résistance nationale palestinienne gagne de l'influence, le poids des partis s'accroît et l'ensemble des militantes appartient bientôt à l'opposition politique. Avec la déclaration de la loi martiale en Jordanie en 1957, la répression et l'interdiction de l'ensemble des partis, organisations et syndicats à la suite de violentes émeutes et d'une tentative de coup d'État, les femmes majoritairement bourgeoises engagées au sein de la Fédération des femmes arabes, d'abord attachées à l'action caritative, abandonnent leurs activités. Simultanément, la première génération historique de militantes politiques (celles qui ont aujourd'hui plus de 70 ans et sont nées avant 1938) se replie dans la clandestinité. La répression contribue logiquement à faire d'elles des femmes politiques à part entière, rémunérées par leurs partis : seules – puisque leurs conjoints, s'ils sont militants, sont souvent incarcérés –, assignées à résidence, la plupart du temps renvoyées de leurs emplois et sans ressources, certaines se replient entièrement sur le travail militant, en Jordanie ou en exil.

Avec le mouvement national palestinien, dont le centre politique et militaire se situe dans le Royaume hachémite à partir de la fin des années 1960 jusqu'en 1971, les activités de la Fédération des femmes arabes sont vite

dépassées par les engagements politiques, qui se cristallisent autour d'un nationalisme palestinien occupant tout le champ militant avec l'union créée autour du Mouvement national jordanien. La plupart des militantes, et parfois même les communistes, dont les partis sont affaiblis par la répression, s'engagent alors directement dans les factions palestiniennes<sup>2</sup>. Ainsi une seconde génération de femmes, nées entre 1938 et 1953 (classe d'âge des 55-70 ans), découvre la lutte politique au cours de ces années d'« explosion militante » palestinienne<sup>3</sup>.

Jusqu'à la fin des années 1980, le cadre des partis et le poids de leurs divisions sur les options à prendre dans la lutte nationale se font systématiquement ressentir par des scissions au sein des organisations féminines. Au début de l'année 1970, la communiste Emily Naffa' fonde ainsi l'Organisation des femmes arabes unissant celles qui, au sein du parti communiste, soutiennent la lutte politique palestinienne mais sont opposées à la lutte armée sur le sol jordanien. Les autres, qui suivent l'autre branche du parti communiste, fondent en 1972 l'Association féminine de lutte contre l'analphabétisme.

En 1974, la Fédération des femmes de Jordanie (FFJ) se réclamant de l'héritage de la précédente Fédération des femmes arabes voit le jour, à la faveur de l'Année internationale des femmes décrétée par l'ONU en 1975 et de la 1<sup>re</sup> Conférence internationale de Mexico qui lui succède. En Jordanie, cette même année 1974, le droit de vote est accordé aux femmes<sup>4</sup>.

(2) Dans les fronts et mouvements rattachés à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) : le Fatah dirigé par Yasser Arafat, le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) emmené par Georges Habache, et le Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP), dont le *leader* est alors le Jordanien Nayef Hawatmeh.

(3) Nadia S., entretien, Amman, 13 juin 2000.

(4) Certaines l'exerceront lors d'élections législatives partielles en 1984, mais ce sont les premières élections législatives générales de 1989 qui signent la participation des femmes aux mécanismes de représentation politique.

(1) Accord de sécurité régionale signé en 1955 sous l'égide de la Grande-Bretagne et des États-Unis pour endiguer l'influence du bloc de l'Est et auquel s'opposaient l'Égypte et la Syrie.

L'origine sociale des militantes de la Fédération des femmes de Jordanie est plus diversifiée que celles de la première organisation, où beaucoup étaient issues de l'élite sociale. Aussi, dans le contexte politique de l'après-« Septembre noir » (septembre 1970), leurs trajectoires et sympathies partisans les inscrivent de façon plus radicale dans le militantisme palestinien et dans l'opposition politique au régime. Si Emily Bisharat participe à la refondation de la Fédération des femmes de Jordanie, c'est surtout la communiste Salwa Ziyadin et une nouvelle génération militante qui président à ses orientations politiques. En outre, Emily Bisharat quitte la FFJ une année plus tard, quand elle ne se reconnaît plus dans un mouvement très politisé, profondément renouvelé, au sein duquel les jeunes femmes qui participent à sa création sont engagées conjointement dans les factions palestiniennes, dans le parti Ba'th ou au parti communiste. Certaines sont déjà passées par une mobilisation au sein du mouvement national palestinien entre 1967 et 1971 et parfois aussi au sein de l'Union générale des femmes palestiniennes. Mais la plupart entre en politique à ce moment-là, après quelques années passées dans les syndicats étudiants à Damas ou à Beyrouth où elles ont fait leurs études. La Fédération des femmes de Jordanie entretient des liens étroits avec l'Union générale des femmes palestiniennes, émanation féminine de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), interdite en Jordanie depuis 1965 mais présente par l'intermédiaire de nombreuses militantes et de sa présidente Issam Abdel Hadi. La FFJ compte déjà environ deux mille membres en 1977 et recrute largement, particulièrement dans les milieux populaires et auprès des réfugiés. Elle est présente dans les villages jordaniens, mais dirige une grande part de son action dans les camps où elle ouvre de nombreux centres. Les activités de la Fédération des femmes de Jordanie auprès des réfugiés, ainsi que ses militantes partisans

font l'objet d'une surveillance rapprochée. En raison de sa forte politisation, la FFJ dépend du ministère de l'Intérieur, tout comme les partis et les syndicats, et non du ministère du Développement social où se retrouvent l'ensemble des ONG et des associations.

À la fin des années 1970, le régime prend peu à peu la mesure des enjeux politiques des mouvements féminins, d'autant plus que la question féminine commence à avoir des échos internationaux susceptibles de générer des soutiens politiques et économiques<sup>1</sup>. Aussi le pouvoir veut-il prendre l'initiative sur le front des revendications pour les droits des femmes, une cause qui ne peut plus être portée par des mouvements d'opposition ancrés dans le nationalisme palestinien, qu'il tente au même moment d'interdire. Après « Septembre noir » et la « jordanisation » de l'appareil d'État et de l'Armée qui a suivi, le régime entend promouvoir un féminisme d'État strictement jordanien.

Le régime s'appuie alors sur la première génération de femmes engagées dans le travail social, à titre militant, personnel ou professionnel, certaines ayant fait partie de la première Fédération des femmes arabes. Elles viennent le plus souvent de grandes familles, d'origine palestinienne ou transjordanienne, elles sont les filles ou les femmes des premiers bâtisseurs du pays (ingénieurs, chirurgiens, médecins, pharmaciens, *etc.*, la plupart étant devenus ministres, maires d'Amman ou hauts fonctionnaires d'État). Elles sont de ce fait liées à la famille royale ou ont témoigné de leur loyauté au régime, particulièrement depuis le conflit civil de 1970-1971. En raison de leur éducation, elles participent souvent à des œuvres sociales, pour certaines en plus d'un métier d'insti-

(1) Avec l'Année internationale de la femme décrétée par l'ONU en 1975 qui inaugure la décennie dédiée aux femmes et nombre de conférences internationales qui se traduiront par l'adoption progressive de référents juridiques internationaux, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1979.

tutrice ou de directrice d'école. C'est en vertu de cette forme d'action dans le monde qu'elles rejoignent le féminisme d'État qui se met en place, deviennent ce qu'on appelle aujourd'hui des « fémocrates » ou bien occupent des postes politiques, et par la suite tenteront leur chance aux élections législatives de 1989.

La suppression des mouvements autonomes et leur remplacement par des organisations cooptées, alors même que de nouveaux droits étaient reconnus aux femmes par ces mêmes gouvernements, a été une politique largement partagée dans la région et dans le monde arabe. Cette situation se retrouve même lorsque l'opposition aux régimes en place n'est pas si explicitement affichée, impliquant la défense de deux questions nationales distinctes. Ce fut ainsi notablement le cas dans l'Égypte de Nasser (mais aussi en Irak, en Turquie, au Pakistan et dans l'Iran du Shah par exemple), qui interdit toutes les organisations féminines immédiatement après avoir accordé le droit de vote aux femmes en 1956<sup>1</sup>. Les régimes en place ont ainsi souvent empêché l'émergence d'un féminisme ayant une large assise sociale, incluant les femmes des classes les moins favorisées et celles des milieux ruraux<sup>2</sup>, pour favoriser le féminisme d'une élite étroite, plus facile à contrôler et ayant une influence plus limitée<sup>3</sup>.

(1) Voir, par exemple, Afsaneh Najmabadi, « Hazards of Modernity and Morality : Women, State and Ideology in Contemporary Iran », Ayesha Jalal, « The Convenience of Subservience : Women and the State of Pakistan » et Margot Badran, « Competing Agenda : Feminists, Islam and the State in 19<sup>th</sup> and 20<sup>th</sup> Century Egypt », in Deniz Kandiyoti (dir.), *Women, Islam and the State*, op. cit., p. 48-76, p. 77-114 et p. 201-236 ; Margot Badran, *Feminists, Islam, and Nation : Gender and the Making of Modern Egypt*, Princeton, Princeton University Press, 1995.

(2) Ellen L. Fleischmann, « The Other "Awakening" : The Emergence of Women's Movements in the Modern Middle East, 1900-1940 », in Margaret L. Meriwether et Judith E. Tucker (dir.), *A Social History of Women and Gender in the Modern Middle East*, Boulder, Westview Press, 1999, p. 89-139.

(3) Stéphanie Latte Abdallah, « Genre et politique », in Élisabeth Picard (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 127-147.

En 1977, une Direction des affaires féminines est créée au sein du ministère du Travail jordanien. Elle est confiée à Enam al-Mufti. Institutrice puis directrice du premier centre professionnel pour filles de l'United Nations Relief and Works Agency (UNRWA)<sup>4</sup>, elle est issue d'une famille de Safad, dans le Nord de la Palestine et fait partie de cette poignée de femmes de la première génération ayant reçu une éducation universitaire, en l'occurrence à l'Université américaine du Caire et en Angleterre. Elle devient l'un des artisans majeurs du féminisme d'État forgé à cette période, puisqu'elle est chargée de mettre en place une institution nationale à même de chapeauter l'ensemble des organisations et associations féminines. Pour ce faire, elle s'appuie d'abord sur des associations et des groupes ruraux ou bédouins, et surtout sur ceux qui sont enracinés dans le territoire jordanien, évitant les camps, les quartiers populaires et les concentrations urbaines principalement peuplés d'exilés et de réfugiés palestiniens. Les organisations féminines indépendantes, la Fédération des femmes de Jordanie et l'Organisation des femmes arabes, refusent de passer sous la tutelle d'une institution nationale. Aussi l'implantation de cette nouvelle institution aboutit-elle à un partage du territoire selon des lignes nationales et politiques. La nouvelle Fédération générale des femmes jordaniennes, liée au pouvoir, est mise en place en 1981. Dans le même temps, la concurrence s'accroît entre la première Fédération des femmes de Jordanie et la nouvelle Fédération générale des femmes jordaniennes, particulièrement dans le champ régional et international. La première est alors dissoute au motif qu'elle a pris des positions antagonistes au régime en s'opposant publiquement, avec l'Union générale des femmes palestiniennes, à l'accord de paix

(4) Il s'agit de l'agence des Nations unies ayant pris en charge les réfugiés palestiniens depuis 1950.

de camp David signé en 1978 entre l'Égypte et Israël. Elle ne revoit à nouveau le jour qu'en 1989-1990, lors de l'ouverture démocratique du pays, sous le nom d'Union des femmes jordaniennes.

### Départager et subvertir les frontières intérieures

Les années qui s'ouvrent en 1987 avec le déclenchement de la première Intifada dans les territoires occupés sont marquées par des événements qui constituent autant de profonds bouleversements politiques en Palestine et en Jordanie.

Ils redessinent tout d'abord les frontières de l'État jordanien en les limitant à la rive est du Jourdain, avec le renoncement à toute revendication sur la Cisjordanie et la coupure des liens juridiques et administratifs décidée en juin 1988 par décret royal. Cette césure favorise la démocratisation du régime hachémite, par la fin de la loi martiale, la reprise du processus électoral en 1989, et la légalisation des partis et des organisations séculières de la société civile, le tissu associatif religieux, particulièrement celui des *Frères musulmans*, n'ayant pas fait l'objet d'interdictions qui visèrent plus clairement les mobilisations de gauche, panarabes et palestiniennes. Par ailleurs, les négociations de paix débutées dans le sillage de l'Intifada dès les années 1990 et la manière dont l'État jordanien borne étroitement la démocratisation participent des processus de scission à l'intérieur des partis et des organisations sociales, et tout d'abord de leur affaiblissement et de la coupure progressive de nombre d'entre eux avec leur base sociale. Alors que la perspective d'un État en Palestine sépare les projets nationaux palestinien et jordanien, le régime veut recentrer les enjeux politiques sur les questions jordaniennes et éviter les influences régionales. La Charte nationale de juin 1991 comme

la loi sur les partis entendent en effet circoncrire leur action aux nouvelles frontières du territoire national jordanien, tout en ne visant pas, une fois encore, la branche transnationale des Frères musulmans, qui obtient l'autorisation immédiate de créer un parti, le Front d'action islamique (FAI)<sup>1</sup>.

Le partage du territoire remet en cause les structures transnationales de nombre de partis et de mouvements sociaux et féminins liés à des organisations politiques. La plupart d'entre eux ont en effet des branches en Cisjordanie, alors que le Royaume hachémite a officiellement rompu ses liens administratifs et politiques avec ce territoire en 1988, mais aussi ailleurs dans la région, notamment au Liban et en Syrie où certains ont leur direction. Ce processus de segmentation territorial affaiblit considérablement ces mouvements, par rapport au temps de la clandestinité. Leur divergence quant à l'indépendance des branches jordaniennes et palestiniennes posée pour des motifs opérationnels à partir du déclenchement de l'Intifada conduit à de nombreuses scissions, comme l'illustre Francès S. Hasso à propos du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP)<sup>2</sup>. Ces différends se superposent très vite à ceux liés à la fin de l'Intifada et aux négociations de paix. Les conséquences de la première Intifada et l'ouverture politique signent ainsi l'émiettement partisan de la gauche, la fragmentation des organisations et des partis, et, pour certains, leur encadrement dans une arène nationale jordanienne qui les isole de leurs réseaux et de leurs soutiens financiers régionaux. Les modes d'action d'une longue clandestinité ont par ailleurs coupé la plupart

(1) Cf. Michael Fischbach, « Jordan », in Paul J. Magnarella (dir.), *Middle East and North Africa : Governance, Democratization, Human Rights*, Aldershot, Ashgate, 1999, p. 83-101 ; Francès S. Hasso, *Resistance, Repression, and Gender Politics in Occupied Palestine and Jordan*, Syracuse, Syracuse University Press, 2005.

(2) Francès S. Hasso, *op. cit.*

d'entre eux d'une large base sociale au niveau local<sup>1</sup>.

L'effondrement du bloc soviétique durant ces mêmes années participe de cet affaiblissement et pose la question des circuits de financement et des soutiens aux partis ou organisations de gauche, contraints de se repositionner dans le nouveau contexte international et de changer entièrement leurs pratiques en redessinant les contours d'une lutte politique dont le visage se modifie radicalement. Certains refusent catégoriquement. Enfin le coût d'un engagement, qui fut lourd pour les militants pendant de longues années de loi martiale et de répression, se fait sentir quand ils sont souvent déçus par les luttes intestines, usés et sans grand espoir de se voir entendus dans les nouvelles configurations jordanienne, palestinienne et internationale.

En réaction aux volontés de dépolitisation, de séparation des enjeux nationaux jordanien et palestinien, et de réduction de la question palestinienne à la seule construction étatique dans les territoires, se cristallise tout d'abord au début des années 1990 la pratique d'instrumentalisation des groupes féminins par les partis politiques. La Fédération générale des femmes jordaniennes liée au pouvoir fait l'objet d'une tentative de prise de contrôle par la branche féminine des Frères musulmans d'un côté, et de militantes de gauche souhaitant changer de l'intérieur sa politique, de l'autre. Les Sœurs musulmanes obtiennent la majorité au sein des instances dirigeantes, en faisant adhérer plusieurs centaines de femmes avant les élections. L'une d'entre elles, Mahdiyé Zmeili, dont la famille est originaire de la bande de Gaza, en devient présidente. Directrice d'école, elle est docteure en religion islamique après des études à Bagdad, à l'université islamique d'Al-Azhar au Caire et à l'Université de Jordanie.

(1) Voir Stéphanie Latte Abdallah, « Les frontières intérieures... », *op. cit.*

Le gouvernement réagit d'autant plus vite que les Frères musulmans se sont depuis 1992 opposés au régime en prenant position contre les négociations et les accords de paix israélo-palestinien et israélo-jordanien (traité du Wadi Arraba de 1994). Les élections sont annulées, le mode d'adhésion est reformulé : depuis, seules des organisations ou ONG dûment enregistrées auprès du ministère du Développement social sont habilitées à appartenir à la Fédération générale des femmes jordaniennes. Cet épisode infléchit la manière dont l'État installe dès lors, en contrôlant de près leur base sociale, les autres organisations féminines qui lui sont proches, celles désignées comme Royal NGOs. Les deux principales sont, d'une part, la Commission nationale pour les femmes qui voit le jour en 1992 et représente le gouvernement sur les questions féminines, en réponse à l'institutionnalisation requise par la Plateforme d'action de la Conférence des Nations unies de Beijing en 1995 et, d'autre part, le Forum national pour les femmes créé en 1995, mouvement ancré socialement dont le recrutement individuel s'inscrit pourtant essentiellement dans les terres « transjordaniennes » du pays, les villages et localités du Nord et du Sud du Royaume<sup>2</sup>. Elles sont toutes deux présidées par la princesse Basma, sœur du roi Hussein.

Par ailleurs, au sein de l'Union des femmes jordaniennes, une faction palestinienne opposée à Oslo gagne peu à peu la majorité et préside seule à ses orientations. Cette réorientation partisane de l'organisation compromet largement le pluralisme hérité de ses membres. Elle se traduit rapidement par des conflits, par le départ des militantes de la première généra-

(2) Implanté dans les douze gouvernorats du Royaume, il revendique artificiellement environ 120 000 membres. Défini comme une ONG, il dépend toutefois du ministère de l'Intérieur en raison d'une mission centrée sur la représentation politique, et particulièrement de son implication dans les élections et nominations au sein des municipalités.

tion – et surtout de la grande majorité de ses refondatrices de 1974, dont sa présidente Daad Maath –, au profit d'une troisième génération de militantes, nées entre 1954 et 1968 (classe d'âge des 40-54 ans), qui l'avait investie depuis 1989. Elles sont, contrairement à la précédente génération, majoritairement réfugiées et viennent assez souvent des camps. Cette troisième génération est à présent la plus massivement représentée dans tous les postes clés.

Pourtant, ces années sont surtout marquées par une prise d'indépendance des organisations féminines vis-à-vis de partis affaiblis. Cette indépendance aboutit à une contestation du cadre national des mobilisations féminines, à leur retrait des formes classiques de politisation, et plus largement à une redéfinition du lien entre nationalisme et féminisme.

Une seconde vague de départs touche en effet l'Union des femmes jordaniennes en 1997-1998, quand l'ensemble de ses militantes rompent avec la faction palestinienne au sein de laquelle elles militaient. Elle s'émancipe du cadre nationaliste en s'opposant à la mainmise du factionnalisme palestinien sur le mouvement et en refusant les pratiques des partis, auxquels il est reproché leur autoritarisme, leur instrumentalisation de la cause des femmes et leurs échecs politiques. Si certaines demeurent engagées au sein de partis, elles ne peuvent dorénavant l'être qu'à titre personnel. L'Union s'affirme alors comme un mouvement strictement féministe (selon une conception du féminisme qu'elle est en train de définir à partir de ses propres pratiques) et un mouvement social entièrement indépendant, appelé à devenir selon les vœux de ses dirigeantes une alternative politique aux partis.

Idéologiquement, jusqu'au tournant des années 1990, la Fédération des femmes de Jordanie devenue l'Union des femmes jordaniennes inscrivait son action dans un cadre classiquement politique. Cette perception nationaliste

du féminisme, dominante dans le monde arabe à cette période, envisageait les questions féminines dans le cadre de la citoyenneté comme « cause publique<sup>1</sup> », c'est-à-dire à la fois non séparée des enjeux nationaux et non segmentée en de multiples thèmes. Elle faisait de la contradiction historique, politique et nationale l'enjeu premier ; les problèmes rencontrés par les femmes devant se résoudre par eux-mêmes une fois la nation retrouvée, ou être abordés après cette étape, la lutte collective nécessitant de ne pas séparer hommes et femmes par des revendications distinctes. Ces perceptions ont fortement marqué les militantes des deux premières générations historiques. Elles étaient ancrées sur un discours politique qui avait toujours placé les corps constitués – et en premier lieu la famille, le groupe social puis la nation – comme premiers vis-à-vis des itinéraires individuels, surtout ceux des femmes, chargées d'assurer d'abord leur reproduction tout autant matérielle que symbolique.

À partir des années 1990, à en revanche émergé en Jordanie et en Palestine notamment, et au-delà dans la région et dans le monde arabe, un féminisme qui refusait cette hiérarchisation des priorités en les plaçant sur un pied d'égalité<sup>2</sup>. Elles étaient désormais appréhendées isolément dans leur spécificité : le postulat précédent d'un conflit d'intérêts entre cause féminine et cause nationale était dorénavant écarté. En Palestine, avec les négociations et la perspective de la création d'un État, la formation du Women Affairs Technical Committee en 1992 entendait placer les enjeux citoyens de l'égalité entre hommes et femmes au cœur de la construction juridique nationale.

De la même manière, en d'autres lieux du Proche-Orient et du monde arabe, à partir de la fin des années 1980, des travaux ont mon-

(1) Evelyne al-A., entretien, Amman, 28 juin 2006.

(2) Stéphanie Latte Abdallah, « Genre et politique », *op. cit.*

tré l'émergence, encore trop peu documentée, de groupes et de mouvements féminins indépendants des structures étatiques ou des partis et des mouvements nationalistes, qui promouvaient un féminisme s'affirmant comme tel et qui reconsidéraient les liens jusqu'alors établis entre féminisme et nationalisme (notamment au Maroc, en Tunisie, en Algérie, au Soudan, en Palestine, au Liban, au Koweït, au Bahreïn, en Turquie)<sup>1</sup>. Ainsi, par exemple, dans deux États fortement conservateurs du Golfe, au sein desquels l'histoire des organisations féminines remontent pourtant aux années 1950, le Bahreïn et le Koweït, la double contestation récente des frontières sociales, communautaires et des partis nationalistes (qu'ils soient de gauche, libéraux, panarabes ou islamique) par les mouvements féminins d'une part, et la construction de groupes ou d'alliance se définissant dans un paradigme prioritairement « féministe » d'autre part ont permis l'obtention du droit de vote, respectivement en 2002 et 2005<sup>2</sup>.

Dans de nombreux pays, ceci s'est par ailleurs accompagné d'un renouvellement et d'un élargissement de la base militante des mouvements avec une ouverture aux classes moyennes et populaires, ainsi qu'à des groupes ayant peu eu accès à la représentation sociale et politique, c'est-à-dire d'une démocratisation

du féminisme et des mouvements féminins. En Jordanie, les transformations historiques des mouvements ont ainsi permis la promotion de nouvelles actrices dans la sphère publique et politique nationale, celle de femmes venues de groupes dont la participation politique avait jusque-là été limitée, celles des femmes des camps de réfugiés. La plus importante des associations indépendantes de l'État, l'Union des femmes jordaniennes a un ancrage social large et populaire, tel qu'il fait à présent défaut à l'ensemble des formations de gauche. Elle revendique dix mille membres et anime des centres dans de nombreux camps de réfugiés.

Aussi l'ancrage rural et jordanien du Forum national pour les femmes, la nomination de quatre-vingt-dix-neuf femmes au sein des comités municipaux en 1993, et l'établissement d'un quota de 20 % de femmes dans les élections locales en 2007 montrent une volonté plus récente et très contrôlée de l'État d'ouvrir l'engagement féminin à de nouvelles actrices.

### **Des causes nouvelles et d'autres conceptions de la citoyenneté**

Avec la démocratisation des mouvements féminins, se sont également diversifiées les causes défendues par les organisations et leur conception de la citoyenneté. Aux préoccupations essentiellement centrées sur une citoyenneté politique et juridique entière des femmes, s'est ajouté, dans les années 1990, un souci nouveau pour des questions sociales avec des programmes relatifs à la « vie privée » des femmes et à la famille notamment ses dysfonctionnements : ses conflits internes et la violence qui peut en résulter sont désormais pris en charge.

Si la modification de nombre de dispositions du Code du statut personnel fait toujours, et de manière renforcée, l'objet des demandes des groupes féminins indépendants (dans le cadre d'un vaste projet régional de réforme de ces codes), un engagement sur les pratiques socia-

(1) Voir par exemple Mervat Hatem, « Toward the Development of Post-Islamist and Post Nationalist Feminist Discourses in the Middle East », in Judith E. Tucker (dir.), *Arab Women : Old Boundaries, New Frontiers*, Bloomington, Indiana University Press, 1993, p. 29-48 ; Dawn Chatty et Annika Rabo (dir.), *Organizing Women : Formal and Informal Women's Groups in the Middle East*, Oxford, Berg, 1997 ; Haya al-Mughni, *Women in Kuwait : The Politics of Gender*, Londres, Saqi, 1993, 2001 ; May Seikaly, « Bahreini Women in Formal and Informal Groups : The Politics of Identification », in *ibid.*, p. 125-146 ; Nilufer Göle, *Musulmanes et modernes : voile et civilisation en Turquie*, Paris, La Découverte, 1993, 2003 ; Valérie Pouzol-Ersheidat, *La Nation contestée : luttes féministes, combat pour la paix des femmes palestiniennes et israéliennes (1948-1998)*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2001 ; Stéphanie Latte Abdallah, « Genre et politique », *op. cit.*

(2) Haya al-Mughni, *op. cit.* ; May Seikaly, « Bahreini Women... », *op. cit.*

les et familiales marque un certain renouveau des revendications. Dans le registre législatif, quelques changements sont en outre obtenus en 2001, bien qu'ils ne soient pas validés par le Parlement et qu'ils soient restés des lois temporaires : au sein du Code du statut personnel, il s'agit, premièrement, de la possibilité pour les femmes d'obtenir le divorce sans le consentement de leur mari en échange d'un abandon des compensations financières et, deuxièmement, de la hausse de l'âge légal au mariage, portée de 15 ans pour les femmes et 16 ans pour les hommes à 18 ans pour les deux sexes.

Il faut remarquer que ces initiatives sont venues d'organisations féminines indépendantes et par la suite d'ONG, donc de la société civile, quand en revanche les activités des Royal NGO's sont restées exclusivement centrées sur la citoyenneté politique des femmes dans le cadre du système électoral. Les structures étatiques ont longtemps tardé à mettre en place des moyens de remédier à la violence familiale. Un centre d'hébergement public pour les femmes battues est ainsi finalement installé en 2007 par le ministère du Développement social, alors que le projet a été lancé dix ans plus tôt. Par ailleurs, le Département de la protection familiale rattaché à la police, créé en 1998, n'est habilité à recevoir les cas de violence domestique contre les femmes qu'en 2008. Initialement, sa mission se limitait à prendre en charge les adultes et les enfants victimes de violences physiques au sein de leur famille et ceux ayant été exposés à des violences sexuelles perpétrées par leurs proches ou par d'autres. Il en est de même de la législation sur la violence domestique, en cours d'adoption depuis 2008<sup>1</sup>. Le rôle politique et symbolique donnée à la famille dans le Royaume hachémite a pendant longtemps empêché l'État et les organisations qui

lui sont proches d'intervenir dans les conflits familiaux<sup>2</sup>. Ceux-ci ont été confrontés à une profonde contradiction : conforter la famille « traditionnelle et patriarcale » comme base sociale et politique de la société, tout en gardant l'initiative sur la défense des droits féminins. Ceci fut par exemple remarquable dans la manière dont fut octroyé le quota féminin aux élections législatives en 2003 (six femmes sur cent dix députés) : image de modernité, sa mise en œuvre est plus équivoque quand, de par les modalités électorales, il encourage une très inégale représentation sociale et géographique. Les femmes venant des zones rurales et plutôt issues des groupes tribaux bédouins du Sud jordanien accèdent au Parlement au détriment des femmes des grandes villes et des militantes politisées. Si la plupart des groupes féminins soutenaient l'idée d'un quota électoral, elles contestent à présent les modalités choisies et en appellent à des modifications substantielles (avec au minimum un quota de douze femmes, soit une par gouvernorat), en lien avec un changement du système électoral. Travailler sur les pratiques familiales et s'engager contre la violence familiale et domestique a constitué une nouvelle forme d'action publique subversive. Les différents programmes liés à la violence ont été l'occasion d'élaborer une nouvelle conception de la famille et des liens entre ses membres. Les programmes mis en place notamment par l'Union des femmes jordaniennes agissent sur les formes familiales en favorisant de nouveaux rôles familiaux, et en premier lieu en renforçant les choix individuels, féminin et masculin, ainsi qu'en consolidant le pouvoir du couple face au pouvoir des familles. Sont aussi privilégiées les notions de parentalité (le lien des deux parents à leurs

(1) Voir Stéphanie Latte Abdallah, « Politiques de la protection contre la violence familiale en Jordanie », *NAQD*, « Femmes et citoyenneté », automne-hiver 2006, p. 193-212.

(2) Stéphanie Latte Abdallah, « Le débat sur la criminalité liée à l'honneur en Jordanie : le genre comme enjeu politique et question sociale », *Maghreb-Machrek*, 179, printemps 2004, p. 29-45 ; *id.*, « Politiques de la protection... », *op. cit.*

enfants, et non l'autorité légalement accordée au père) et d'intérêts des enfants, notamment en cas de rupture conjugale, où, souvent, les vifs différends qu'elles entraînent mettent d'abord en jeu ceux des familles d'origine.

Une telle focalisation sur les questions familiales, loin constituer un repli sur des sujets qui seraient liés à la seule « vie privée », a au contraire porté la contestation à plusieurs niveaux. En posant l'enjeu social du système patriarcal (et ce sur deux plans, celui des pratiques familiales et celui de l'accès à la sphère publique de groupes y ayant eu jusque-là peu accès), l'Union des femmes jordaniennes a aussi pointé son enjeu politique. Cette réarticulation participe d'une redéfinition des frontières du politique en Jordanie quand vacille alors l'idée nationale d'une famille « traditionnelle », de ses valeurs et de son image. Plus largement, un consensus moral est désormais ébréché. Dire pour agir sur les déchirements et les maltraitances intimes a été en effet perçu comme propice à encourager les ruptures familiales. Les exposer en pleine lumière est déjà, pour certains, attenter à l'image d'une famille jordanienne, arabe ou islamique protectrice, censée être toujours unie et solidaire.

Ces nouvelles causes féministes ont été pour une part portées et relayées par l'intérêt des organisations et des bailleurs de fonds internationaux, alors que sont adoptés des référents internationaux puis financés des programmes nationaux et régionaux de grande ampleur<sup>1</sup>. Ceci a augmenté les critiques à leur

égard ; une convergence objective d'intérêts ayant en effet réuni dans ces critiques les proches du Front d'action islamique, les tenants du régime quand il s'agit de discréditer le contre-pouvoir constitué par la société civile, et une frange extrême de la gauche (les factions palestiniennes du front du refus et certains groupes communistes). L'acteur extérieur est ainsi opportunément devenu un motif central de l'opposition du FAI aux modifications de l'article 340 traitant des crimes d'honneur et à l'ensemble des lois sur la famille. Les questions religieuses et de moralité ont été ici sollicitées non seulement pour elles-mêmes mais dans le contexte politique d'une opposition à la culture occidentale qui viendrait détruire les sociétés arabes en sapant leurs valeurs morales. Plus spécifiquement, sur l'âge au mariage et sur les politiques de santé et de planning familial, l'argumentaire déjà ancien de la lutte démographique avec Israël est repris et réactualisé. La présence d'un acteur extérieur qui fait en retour de qui s'arroge la fonction de garant de la famille le meilleur défenseur des intérêts de la nation jordanienne, ou au-delà, islamique ou arabe selon les positions idéologiques des protagonistes, la gauche et surtout l'extrême gauche partageant cette vision.

À cette occasion, des militantes opposées à la mouvance du communisme jordanien défen-

---

contre les femmes. Outre les agences onusiennes, la communauté européenne, certaines fondations ou ONG, les ambassades et les services de coopération des différents pays européens ou « occidentaux », et un acteur de poids tel que l'Agence de développement du gouvernement américain (USAID) ont fait de la question féminine et de la violence « privée » un thème privilégié – et ce, de façon beaucoup plus radicale depuis le 11 septembre 2001, quand l'ingérence politique américaine conçoit, tel que l'écrit Islah Jad, « les maux des sociétés arabes comme la cause du manque de démocratie et du statut inférieur des femmes » (Islah Jad, « The NGO-isation of Arab Women's Movements », *Al-Raida*, 20 (100), hiver 2003, p. 38-47, p. 44, <http://home.birzeit.edu/wsi>). L'USAID est en train de mettre en place, notamment en Jordanie, un vaste projet sur le renforcement des institutions de la société civile et sur la violence à l'égard des femmes.

---

(1) Un souci international marqué en 1993 par l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies d'une référence majeure : la « Déclaration contre la violence faite aux femmes », suivie d'un plan d'action avec la 4<sup>e</sup> Conférence internationale sur les femmes de Beijing (1995). Aussi différentes mesures se sont-elles alors enchaînées, tel que l'établissement en 1996 par l'Assemblée générale d'un fonds finançant des activités destinées à éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes et, en 1998, le lancement au Moyen-Orient par l'United Nations Development Fund for Women (UNIFEM) d'une campagne plus ciblée, régionale, pour endiguer la violence

due par l'Organisation des femmes arabes ou d'autres ayant quitté l'Union des femmes jordaniennes en 1991-1992 ou 1997 lui reprochent à mots couverts son émancipation des partis palestiniens et le fait d'avoir redessiné les liens entre féminisme et nationalisme, en isolant la cause des femmes des questions politiques et en abordant distinctement la violence, les lois sur la famille, les relations familiales, la santé, le planning familial, *etc.*

À partir du milieu des années 1990, alors que le silence est de mise sur tout ce qui pourrait attenter à l'« idéologie familiale<sup>1</sup> » (dévoiler les failles, les manquements et l'intimité de la famille, sa violence, toucher à son identité, à sa fonction, à l'image de sa cohésion et de son unité en modifiant les rapports de pouvoir en son sein), l'Union des femmes jordaniennes s'engage sur ce terrain, en orientant ses activités sur les relations familiales et sur la violence domestique, avec des programmes pionniers : l'ouverture de lieux de visite où les enfants de couples divorcés voient leurs parents (à Amman en 1996 et trois autres depuis, dont le dernier en 2005 dans le camp de réfugiés de Baq'a) ; l'installation d'une ligne téléphonique d'urgence en mars 1996 (la première de ce type dans la région) ; et, depuis 1998, l'établissement d'un centre d'hébergement occasionnel pour les femmes se trouvant dans les situations les plus graves.

En outre, l'Union des femmes jordaniennes organise deux conférences, en 1996 et 1998, qui abordent l'absence de prise en charge juridique de la violence domestique, le statut des femmes dans les prisons et les crimes dits d'honneur. Ce faisant, elle lance un vaste débat public en Jordanie sur cette question, relayé par la plupart des

actrices du mouvement féminin et par la presse internationale entre 1999 et 2000. Ce débat aboutit en 2001 à un certain nombre d'amendements à l'article 340 traitant de ces crimes, rejetés plusieurs fois par le Parlement mais pour l'instant en vigueur grâce au procédé de la loi temporaire. Ces modifications vont dans le sens d'un rapprochement avec les dispositions juridiques concernant les crimes passionnels, dans le sens également d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes.

Depuis le tournant du millénaire, se sont multipliés les engagements sur la violence « privée » et les lignes téléphoniques d'urgence à l'échelle régionale et en Jordanie, avec la création d'ONG qui se sont orientées sur ce thème, telles Sisterhood is Global Institute, Mizan (ONG travaillant à la défense juridique des droits humains fondée en 1998 et son programme de réconciliation familiale) ou le Centre d'orientation et d'information familiale de Zarqa. Des actions concertées ont aussi vu le jour, alliant ici Royal NGO's, mouvements féminins et ONG avec, dans certains cas, des institutions indépendantes ou des organisations non gouvernementales internationales<sup>2</sup>.

Par ailleurs, Vday, une ONG transnationale centrée sur la question de la violence contre les femmes dans le monde, fondée par l'écrivain américain Eve Ensler, financée par ses seuls travaux, et dont l'ancrage politique a été totalement

(2) En 2000, une campagne réunit participants jordaniens à la Marche mondiale des femmes (à savoir l'Organisation des femmes arabes présidée par la communiste Emilie Naffa), l'Union des femmes jordaniennes, le YWCA, l'Institut de médecine légale, la Commission nationale pour les femmes et le Club des professionnelles et des femmes d'affaires. Depuis 2004, chaque année, le 25 novembre, Journée internationale pour l'éradication de la violence contre les femmes, commencent seize jours consacrés par la plupart des organisations à la violence à l'égard des femmes, en collaboration avec une université et des partenaires non étatiques américains. Évoquons enfin l'intérêt accru d'Amnesty International qui, en 2004, s'est investi dans une campagne de six années au Moyen-Orient et en Afrique du Nord pour endiguer cette violence et se déploie avec nombre d'acteurs locaux.

(1) Selon le terme de Pierre Bourdieu, « À propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 100, décembre 1993, p. 32-36. Sur ce point, voir Stéphanie Latte Abdallah, *Femmes réfugiées palestiniennes*, Paris, PUF, 2006.

opposé à l'administration américaine du président George W. Bush<sup>1</sup> et à toute forme d'institution, fédère depuis 2006 au niveau du monde arabe l'action de nombreux mouvements sociaux et ONG (programme Karama). Sa réflexion sur la violence, définie à partir des acteurs de la société civile (les organisations et mouvements féminins ou pour les droits humains), qui prend particulièrement en charge ses déterminants politiques et économique, permet de faire avancer plus largement la connaissance des discriminations politiques au niveau régional. Au sein de ce réseau régional en cours de formation, l'Organisation des femmes arabes d'obédience communiste traite de la violence politique, à partir de la situation des femmes réfugiées.

Le premier contre-rapport relatif à la Convention des Nations unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, pourtant signée par le Royaume dès 1992, censé être écrit chaque année dans tous les pays par les ONG, a enfin pu être rédigé en 2007 par la Commission nationale pour les femmes et à l'initiative des membres de Vday et de l'Organisation des femmes arabes.

Ces nouveaux réseaux et référents internationaux de la société civile jordanienne permettent d'appuyer les revendications citoyennes dans le contexte jordanien, tout en redéployant les causes nationales, et en premier lieu la cause palestinienne, dans un cadre qui n'est plus celui des organisations partisans ou des limites territoriales imposées à leur action. Ces nouvelles causes féministes vont de pair avec la mise en avant de conceptions de la citoyenneté qui font valoir les droits des femmes et, au-delà, ceux des minorités, des réfugiés ou des personnes en marge de la représentation et du discours national. Dans le cadre de ses programmes intitulé *New Start* et *Women at risk*, Mizan a ainsi

ouvert en 2008 un centre qui constitue une alternative possible à la prison pour les femmes menacées par leur famille pour des motifs liés à l'honneur. En juin 2006, une trentaine de femmes, sur une population carcérale féminine de deux cent vingt et une, étaient en effet emprisonnées pour de telles raisons. Ce programme s'attache aussi à faire valoir les droits des réfugiées irakiennes et ceux des employées domestiques venant du Sri Lanka, des Philippines, de l'Indonésie ou d'Inde.

C'est également à travers le programme Karama de Vday que la question des réfugiées palestiniennes et irakiennes a été de nouveau posée, les coordinatrices de Karama en Jordanie et dans d'autres pays du Proche-Orient étant originaires des camps ou ayant été responsables de mouvements féminins y étant implantés. En Jordanie, elles comptèrent parmi les militantes de l'Union des femmes jordaniennes. Cette organisation, qui s'est engagée depuis plusieurs années déjà à refuser les discriminations juridiques et sociales régissant le travail des employés domestiques, a mis en place depuis 2003 un vaste programme adressé aux femmes et plus largement à une partie de la communauté irakienne réfugiée. Elle a ainsi porté, au sein du débat public et politique, la question de la marginalisation sociale et civique de certains groupes sociaux, qu'ils soient ou non nationaux.

### **L'émergence d'un féminisme islamique ?**

Les décennies 1980 et 1990 sont aussi celles de l'émergence de nouvelles mobilisations et de l'engagement de femmes revendiquant l'islam comme ressource pour appuyer leurs choix. Certaines ont d'abord été membres des Sœurs musulmanes avant d'entrer plus visiblement en politique lors de la création du Front d'action islamique en 1990.

En raison de l'histoire des Frères musulmans en Jordanie et, jusqu'aux années 1990, de leur

(1) Sa politique d'ingérence au Moyen-Orient s'étant accompagnée d'un discours sur la démocratie au sein duquel l'émancipation des femmes devait jouer un rôle central.

complet accord avec le régime, une part de l'histoire de ce militantisme féminin et de ses actrices est associée à l'émergence du féminisme d'État dans les années 1980. L'engagement des premières femmes au sein du mouvement islamique, celui d'actrices de la seconde génération (nées entre 1938 et 1953, classe d'âge 55-70 ans), s'est en effet la plupart du temps accompagné d'une militance dans les organisations féminines liées à l'État, notamment au sein de la Fédération générale des femmes de Jordanie. Ainsi, Nawal Al-Faouri – Jordanienne originaire de Salt âgée de 55 ans, qui rejoint l'association des Frères Musulmans dès ses 14 ans et fut l'une des fondatrices du Front d'action islamique et la première femme membre du Comité consultatif du parti (Majlis al-shura) en 1993 – a fondé la branche de la Fédération générale des femmes de Jordanie du gouvernorat de Madaba, au sud-ouest d'Amman. Elle dirige cette branche régionale depuis 1996. Cette implication fut aussi l'une des raisons pour lesquelles les Sœurs musulmanes tentèrent de prendre le contrôle de cette organisation. Conjointement, tout comme les « féminocrates », elles tentèrent leur chance aux élections législatives, alors que les militantes des autres organisations se présentèrent beaucoup plus rarement.

Or, comme l'a constaté Mary Elaine Hegland, l'islam des mouvements d'opposition a souvent donné plus de place aux femmes que l'islam établi dans une légitimité étatique<sup>1</sup>. L'émergence tardive et limitée de groupes et de figures féminines islamiques dans la sphère publique, de même que les réticences fortes des hommes du mouvement, tient ainsi en partie à la position bien établie qu'ont eue jusque très récemment les Frères musulmans en Jordanie. Les Frères musulmans n'ont d'ailleurs changé

leur attitude vis-à-vis des femmes (en les encourageant de façon contrôlée à investir la sphère publique et politique) qu'une fois congédiés du gouvernement en 1992. Comme dans nombre d'autres cas – en Turquie, au Liban, au Bahreïn par exemple –, l'appartenance des mouvements islamiques à une opposition « montante » les a enjointes à promouvoir une forme de démocratisation sociale et politique qui s'appuie aussi sur les femmes. Tant le passage dans l'opposition du Front d'action islamique que l'évolution du féminisme d'État (par exemple son élaboration de la question du *gender*, un terme refusé par nombre de ces militantes islamiques) ont contribué à séparer et distancier, sans pour autant rompre, l'implication d'une grande partie des militantes islamiques dans les organisations liées à l'État.

Aussi, en 1992, une branche féminine est-elle établie au sein du Front d'action islamique, sous la pression des femmes et de leur élection au sein des conseils estudiantins – conseils qui, depuis les années 1980 et jusqu'à récemment, ont été dominés par l'islam politique. Cette branche féminine a au fil du temps pris de l'ampleur et ce développement s'est accompagné de la volonté d'impliquer des femmes dans la vie publique et, récemment, dans la vie politique : depuis les législatives de 2003 et l'octroi de quotas féminins, il a été décidé de permettre et de solliciter les candidatures féminines aux élections législatives et locales. Originaire du camp de Balata à Naplouse, Hayat Mseimi, femme de 45 ans entrée en 1992 au FAI alors qu'elle terminait ses études de pharmacie à l'Université de Jordanie, fut ainsi la première femme élue du Front d'action islamique.

Pourtant, cet engagement social (au sein des Sœurs musulmanes) et politique (au sein du Front d'action islamique) n'a pas pu s'incarner dans un mouvement indépendant réunissant d'autres figures et d'autres militantes intéressées par cette promotion des femmes à partir

(1) Mary Elaine Hegland, « Gender and Religion in the Middle East and South Asia : Women's Voices Rising », in Margaret Meriwether et Judith E. Tucker (dir.), *op. cit.*, p. 177-212.

de l'islam, projet forgé à la fin des années 1980. Tout comme les premiers féminismes séculiers, ces engagements restent fortement contraints et gouvernés par les logiques de l'association des Frères musulmans, par celles du Front d'action islamique et par la priorité donnée aux enjeux nationaux. Par ailleurs, ces femmes, qui représentent 10 % des militants, ont presque toutes rejoint le Front parce que des hommes de leur famille s'y trouvaient, ce qui tend à accroître encore cette dépendance. La branche féminine du Front d'action islamique est de longue date dirigée par Arwa al-Kilani, architecte de formation, 42 ans, fille d'une des figures du parti, député du FAI. Son mari est également l'un des responsables de cette formation. Aussi leur formulation des questions féminines et nationales fait-elle des enjeux nationaux une priorité, ce qui limite leur action et leur potentiel à faire valoir leurs propres choix au sein du parti. En outre, à un niveau plus individuel, la plupart des militantes ont une perception de leur rôle qui freine leur implication en politique. Les dirigeants du Front d'action islamique peinent à présent à trouver des candidatures féminines, alors qu'en dépit de leur opposition au système de quotas, obtenu aux législatives de 2003 puis aux municipales de 2007, il est opportun de présenter des femmes. Elles hiérarchisent leurs priorités en plaçant leur engagement public après leurs responsabilités familiales, auprès de leurs enfants, qui occupent pour beaucoup l'essentiel de leur temps.

Outre des dissensions entre branches féminine et masculine du Front d'action islamique, leur refus de l'instrumentalisation des femmes par les Frères et par le FAI a conduit certaines militantes à quitter ou à éviter ces groupes, alors que d'autres, plus modérées et restées proches du régime, ne s'y étaient jamais engagées. La plus visible d'entre elles, Nawal al-Faouri, est entrée en conflit avec le parti en raison de la place insuffisante faite aux fem-

mes en son sein. Le différend s'est notamment accru au moment de la Conférence des Nations unies de Beijing en 1995 : elle y participa activement avec la Fédération générale des femmes jordaniennes, ce qui allait à l'encontre de l'avis du FAI. Se sont par ailleurs ajoutés des différends politiques sur la participation aux législatives de 1997, boycottées par le Front d'action islamique. Nawal al-Faouri et un groupe de militants firent alors scission et établirent un parti islamique modéré (Hizb al-wassat), ayant également pour but de promouvoir les femmes. Si ce parti ne diffère pas du FAI par le pourcentage de femmes au sein de sa base militante (10 %), celles-ci l'ont rejoint de façon plus autonome et non pas en raison de liens familiaux. Ce parti modéré bénéficie en outre de l'appui du régime, à la recherche d'une interface islamique. Il attire des femmes qui veulent valoriser un islam en accord avec le régime et avec un certain nombre de concepts internationaux, tel celui du genre.

Tant la référence au concept du genre – contesté par les militantes du FAI, car il est perçu comme remettant en cause les rôles naturels et ouvrant la voie à de nouvelles formes familiales rejetées (comme les familles homosexuelles) – que les modifications du Code du statut personnel et de l'article 340 sur les crimes d'honneur ont clairement départagé les femmes restées proches des Sœurs musulmanes et du FAI, des autres militantes islamiques. Si les militantes du FAI sont ici restées solidaires de leur parti, sur les quotas électoraux féminins elles se sont largement mobilisées pour aboutir à une position positive du FAI et certaines d'entre elles cachent mal à présent leur désaccord avec le choix de principe qui l'a finalement emporté.

La manière dont un certain nombre de femmes investissent l'islam politique d'un potentiel contestataire et féministe – ou, pour celles appartenant au Front d'action islamique, redé-

finissent leurs revendications en s'en désolidarisant le cas échéant – est assez remarquable. Le terme « féminisme » est pourtant rarement revendiqué par ces actrices, car il est perçu comme extrémiste, lié à des perceptions occidentales, et impliquant une opposition aux hommes et une remise en cause de la famille. En Jordanie, ne s'élabore donc pas de pensée féministe islamique ou de mouvement féministe islamique, comme c'est le cas en Iran depuis les années 1990 mais aussi en Malaisie, et dans un espace mondialisé. Seules quelques figures ont émergé, dont l'effet des positionnements est moindre par rapport à celui observé dans des pays comme la Turquie, l'Égypte, la Palestine, le Liban, le Maroc, voire le Koweït ou le Bahreïn.

Toutefois, il apparaît central de considérer, ici comme ailleurs dans la région, le militantisme féminin au sein des mouvements islamiques ou séculiers dans une continuité historique et sociale, ce qu'a fait Margot Badran de façon convaincante en revisitant l'histoire du féminisme égyptien<sup>1</sup>. Il s'agit de penser leurs liens, quand ces deux types de mobilisations cohabitent ou dialoguent.

### **Vers un féminisme et un nationalisme hors frontières**

Depuis la fin des années 1990, les réseaux dans lesquels s'inséraient les groupes féminins ont profondément changé. Ils se sont redéployés en dehors des partis, ont travaillé à s'appropriier et à redéfinir leurs conceptions du nationalisme, et ont changé leurs répertoires d'action en militant par-delà les anciennes frontières partisans et idéologiques. Les militantes de l'Union des femmes jordaniennes entendent ainsi mainte-

nir, en marge des structures de l'OLP, l'espace des camps comme des lieux politiques palestiniens centraux. Le droit au retour des réfugiés fait aussi l'objet d'une implication particulière, avec des programmes de sensibilisation des jeunes et des enfants. Il est surtout revendiqué comme un droit strictement individuel, conformément à la disposition 194 (III) de l'ONU du 11 décembre 1948. Dans ce cadre, les représentants politiques palestiniens ne sont donc pas habilités à le négocier au nom des intéressés. Ces organisations féminines se mobilisent simultanément sur la citoyenneté et les libertés publiques en Jordanie, contre toutes les formes de violence et de discrimination sociale ou politique à l'égard des femmes, et sur des enjeux régionaux (la situation palestinienne, irakienne, libanaise). Elles font valoir le poids du politique dans les inégalités de genre et contestent ainsi radicalement toute césure artificielle entre sphère publique et sphère privée.

De nouveaux modes d'action en faveur des droits des femmes se sont également élaborés. L'émiettement de l'opposition de gauche, les lignes de partage résultant des évolutions politiques du début des années 1990, et l'intrication entre questions familiales et politiques dans le Royaume ont eu pour conséquence le développement de coalitions et d'alliances mouvantes se formant autour d'une revendication précise, n'engageant pas ou peu de construction institutionnelle. Celles-ci ont permis, en unissant des groupes souvent farouchement opposés sur d'autres enjeux, de formuler des parcours militants collectifs et individuels féministes indépendants, de dessiner un militantisme « connexionniste » structuré autour de « projets »<sup>2</sup>. Les militantes de l'Union des femmes jordaniennes, celles de l'Organisation

(1) Margot Badran, « Toward Islamic Feminism : A Look at the Middle East », in Asma Afsarrudin (dir.), *Hermeneutics and Honor : Negotiating Female « Public » Space in Islamic/ate Societies*, préf. de Mary-Jo Delvecchio Good, Cambridge, Harvard University Press, 1999.

(2) Nous faisons ici référence au concept de « cité par projets » développé par Luc Boltanski et Ève Chiapello dans *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

des femmes arabes, Rand – la branche féminine du Hashd (parti jordanien, expression du Front démocratique de libération de la Palestine) fondée en 1993 – et d'autres mouvements s'allient sur les questions de politique nationale, régionale ou internationale. Cependant, sur les questions sociales ou les questions de genre, elles sont parfois antagonistes. Les Royal NGO's se retrouvent dans ces cas de connivence avec les militantes de l'islam politique, bien que d'autres fois, la volonté des Royal NGO's d'incarner un changement mesuré sur certains des droits féminins les rapprochent des mouvements indépendants.

Une série de causes politiques forment peu à peu des coalitions plus durables : l'opposition aux accords d'Oslo, le boycottage des élections législatives de 1997 à la suite du refus du Palais de modifier la loi électorale « un homme, une voix » et surtout le déclenchement de la seconde Intifada en septembre 2000 ainsi que le mouvement de boycottage économique des pays et des entreprises soutenant la politique israélienne. Ce boycottage est amplifié par le soutien à la population irakienne et par le rejet de la politique d'embargo puis de l'intervention américaine en Irak. Deux coalitions majeures se forment alors. La première est le Courant national démocratique où se retrouvent partis et organisations de la société civile autour de la démocratisation en Jordanie, autour des questions électorales nationales et municipales (système et découpage électoral, quota féminin, élections municipales dans tous les gouvernorats, déroulement des élections), des droits et des libertés publiques (lois sur les partis, sur les réunions et manifestations publiques, sur la presse, *etc.*). La seconde est le Comité populaire féminin, devenu le Comité féminin jordanien sur les partis, centré sur le boycottage économique et qui unit onze organisations féminines telles l'Union des femmes jordaniennes, l'Organisation des femmes ara-

bes de la communiste Emily Naffa', la branche féminine du Front d'action islamique, Rand et Mizan.

En raison d'une conception nationale plus large que celle des Royal NGO's, toutes les militantes islamiques et séculières indépendantes approuvent ainsi le projet de changement de la loi sur la nationalité, visant à permettre à une femme de transmettre sa nationalité à ses enfants et à son mari. Par ailleurs, c'est Nawal al-Faouri, appartenant au parti islamique centriste, qui fut chargée par le gouvernement de mettre en place le premier centre d'hébergement public pour les femmes victimes de violences. Si elle le fit par sincère conviction féministe, du point de vue du gouvernement, elle fut choisie car elle était susceptible de donner le change sur la moralité familiale et le religieux, et donc dans le champ national.

L'accord entre militantes séculières et islamiques sur les enjeux politiques, l'émergence de figures féministes islamiques, les quelques passages d'un type de militantisme à un autre, et la conception séculière, inclusive et respectueuse des différences sur le volet religieux d'un mouvement comme l'Union des femmes jordaniennes amoindrissent leurs antagonismes sur certaines des questions féminines. Ils limitent les prises de positions publiques virulentes des hommes et des femmes du Front d'action islamique sur des sujets féministes controversés. Ils influent parfois sur la manière dont certaines militantes des Sœurs musulmanes et du Front d'action islamique conçoivent leur action et inversement. Nabila O., 44 ans, institutrice à la retraite, militante au FAI et à l'association islamique centrée sur la famille al-Afaf, a ainsi participé au maillage des liens entre des femmes d'horizons militants divergents lorsqu'elle a représenté le FAI au sein du Comité populaire féminin. Son intérêt pour les projets de l'Union des femmes jordaniennes concernant les conflits familiaux l'a aussi

conduite à développer son action en direction des « dysfonctionnements » familiaux, jusqu'à non abordés par cette association. Elle a par exemple travaillé sur les familles monoparentales, sur les conséquences des divorces et des séparations et a installé une ligne téléphonique d'urgence.

Les organisations et mouvements indépendants s'appuient par ailleurs sur les réseaux alternatifs d'une société civile mondialisée et sur le soutien que peuvent apporter les organisations et les référents internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Aussi ces mouvements choisissent-ils généralement leurs bailleurs de fonds en fonction de la ligne politique proche-orientale qu'ils défendent, en excluant les coopérations américaines ou britanniques, et toutes les organisations qui posent des conditions idéologiques ou conceptuelles aux groupes qu'elles financent. Par ailleurs, leurs militantes ont participé à la création de réseaux régionaux à même de fédérer les « nouveaux types de sociétés politiques<sup>1</sup> » qu'elles promeuvent. Par ces réseaux, elles veulent renouveler les modes de mobilisations étatiques et partisanes régionales, tels que ceux de l'ancienne Fédération des femmes arabes fondée en 1944 qui regroupe depuis lors les organisations féminines du monde arabe. Pendant de la Ligue arabe, elle a pâti des conflits partisanes. Elle s'est divisée à la suite de la scission du parti Ba'ath dans les années 1980, avant que la branche irakienne, réunissant les organisations progouvernementales, ne disparaisse. Leur réunification récente en 2006 ne donne pas encore de place aux organisations indépendantes. Elles entendent aussi remplacer les organisations orientées par la politique d'un pays et de ses soutiens et ayant peu d'actions

mobilisatrices comme le Réseau des ONG arabes basées en Égypte et présidé par le prince Talal d'Arabie saoudite ou encore le Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche (CAWTAR) basé à Tunis.

Il s'est d'abord agi au milieu des années 1990 du réseau régional AISHA, très implanté en Palestine. Son activité est à présent minime et a été abandonné par nombre d'organisations, car il s'est tourné vers un répertoire d'action ne prenant pas suffisamment en compte les déterminants politiques et sociaux dans la mobilisation féministe. Depuis 2007, s'est mis en place le réseau féministe arabe Ru'a (vision), regroupant des organisations en Jordanie, au Liban, en Égypte, au Bahreïn, en Syrie et en Palestine. Il entend promouvoir un féminisme antilibéral. Les concepts de celui-ci sont définis localement, à partir d'organisations qui non seulement ont une large base militante, notamment dans les milieux populaires, mais sont également indépendantes des structures partisanes, ont un fonctionnement démocratique et une vue politique large des enjeux féminins, vue qui s'inscrit dans une perception nationale à l'échelle de la région. Si une partie de ses fondatrices et de ses membres ont un temps partagé des idéaux panarabes et si elles sont passées par un engagement dans les factions palestiniennes, ce réseau en inclut également d'autres, comme l'Organisation des femmes arabes. Elles promeuvent un féminisme qui dépasse les frontières partisanes et nationales, quand par exemple leurs positions diffèrent sur la fracture entre Fatah et Hamas.

Les diverses recompositions des organisations féminines et de leurs modes de mobilisation tendent à démontrent l'émergence de sujets féminins indépendants qui, à un niveau individuel et collectif, subvertissent les anciennes frontières sociales, communautaires, partisanes et nationales pour redéfinir le politique. Ce féminisme ne s'inscrit pas entièrement dans

(1) Partha Chatterjee, *The Nation and its Fragments*, Princeton, Princeton University Press, 1994.

le cadre d'un « nationalisme transnational<sup>1</sup> » qui n'aurait pas de revendication territoriale, notamment au regard de la question palestinienne. Mais il opère comme lui par dissociations entre revendications citoyennes, revendications féministes et revendications de nationalités, dissociations qui s'expriment au-delà des frontières étatiques et à travers la multiplication des échelles et des espaces de revendications. Ces revendications s'expriment vis-à-vis de l'État, de causes nationales régionales (palestinienne, irakienne, libanaise et plus largement arabe et parfois musulmane), des instances internationales et s'appuient sur les nouveaux réseaux d'une société civile mondialisée. Politique et hors frontières, le féminisme ici évoqué peut être qualifié de postpartisan, postnationaliste mais aussi, en suivant Mervat Hatem, de postislamique<sup>2</sup>. À travers la notion large de discrimination (tout à la fois sexuelle, sociale et politique), ce féminisme s'emploie à contester les violences et les situations de minorités sociales et politiques, replaçant au cœur du politique une question démocratique élargie, de la sphère intime

et privée à la place des groupes sociaux et nationaux dans un champ régional et mondial.

*Stéphanie Latte Abdallah,  
Institut de recherches et d'études  
sur le monde arabe et musulman (IREMAM),  
CNRS, 13090, Aix-en-Provence, France.*

---

**Stéphanie Latte Abdallah** est historienne et politologue, chercheuse à l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman à Aix-en-Provence. Elle s'est d'abord spécialisée sur les questions des réfugiés palestiniens, du genre, de l'engagement et des féminismes au Proche-Orient. Elle travaille actuellement sur le lien entre images et politique sur le conflit palestinien, et sur les échanges et mobilités dans les espaces israélo-palestiniens à partir d'une étude de l'incarcération pour des motifs politiques depuis 1967. Elle a notamment publié *Femmes réfugiées palestiniennes* (PUF, 2006), « Regards, visibilité historique et politique des images des réfugiés palestiniens depuis 1948 » (*Le Mouvement social*, 219-220, printemps-été 2007), « Genre et politique » (in Élisabeth Picard (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 127-147) et dirigé *Images aux frontières. Représentations et constructions sociales et politiques : Palestine, Jordanie, 1948-2000* (IFPO, 2005). (steph.altahyr@wanadoo.fr)

---

(1) Selon la conception développée par Riva Kastoryano, « Vers un nationalisme transnational : redéfinir la nation, le nationalisme et le territoire », *Revue française de science politique*, 56 (4), août 2006, p. 533-553.

(2) Mervat Hatem, « Toward the Development of Post-Islamist and Post-Nationalist Feminist Discourses in the Middle East », in Judith E. Tucker (dir.), *Arab Women : Old Boundaries, New Frontiers*, Bloomington, Indiana University Press, 1993, p. 29-48.